Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 92 du 24 novembre 2023

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

INSTRUCTION N° 0-21109-2023/ARM/DPMM/2/PIL

portant abrogation de l'instruction N° 40/ARM/DPMM/2/PIL du 29 juin 2021 relative à l'attribution du diplôme de qualification supérieure et la prime afférente.

Du *14 novembre 2023*

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE :

Sous-direction « gestion du personnel »

INSTRUCTION N° 0-21109-2023/ARM/DPMM/2/PIL portant abrogation de l'instruction N° 40/ARM/DPMM/2/PIL du 29 juin 2021 relative à l'attribution du diplôme de qualification supérieure et la prime afférente.

Du 14 novembre 2023

NOR A R M B 2 3 0 2 4 5 1 J

Référence(s) :

- Décret n° 2023-395 du 24 mai 2023 relatif à la prime de parcours professionnels (JO n° 120 du 25 mai 2023, texte n° 25).
- Arrêté du 24 mai 2023 pris pour l'application du décret n° 2023-395 du 24 mai 2023 relatif à la prime de parcours professionnels (JO n° 120 du 25 mai 2023, texte n° 29).

› Arrêté N° 0-41870-2009/DEF/EMM/PRH du 03 septembre 2009 portant organisation et composition des commissions compétentes pour l'examen de certaines situations des militaires.

› Décision N° 202101/ARM/SGA/DRH-MD/SPRH du 29 novembre 2021 fixant le contingent des primes de qualification allouées aux sous-officiers et officiers mariniers relevant du ministère des armées.

Texte(s) abrogé(s) :

À compter du 1er octobre 2023 :

› Instruction N° 40/ARM/DPMM/2/PIL du 29 juin 2021 relative à l'attribution du diplôme de qualification supérieure et la prime afférente.

Référence de publication :

---

1. ABROGATION

Le texte ci-après est abrogé à compter du 1er octobre 2023 :

L'instruction N° 40/ARM/DPMM/2/PIL du 29 juin 2021 relative à l'attribution du diplôme de qualification supérieure et la prime afférente.

2. PUBLICATION

La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre des armées et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la Marine,

Éric JANICOT.